

**SMEHE**

Département de l'Oise
 Arrondissement de Beauvais
 Canton de Mouy

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS

Siège : Mairie de Hermes (60370)

E-mail : smehe60370@gmail.comSite internet : www.smehe-eaupotable.fr

COMPTE-RENDU de CONSEIL SYNDICAL

Lundi 27 mars 2023

L'ordre du jour sera le suivant :

- Changement de titulaire et suppléant à Thury sous Clermont
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du C.R. du 23 janvier 2023
- **Investissements / travaux / entretien - Fonctionnement des installations**
 - Fonctionnement et état de nos installations ; réflexion sur les travaux du futur
 - Suivi de la hauteur d'eau dans le forage
 - Chloration, par P Wawrin
 - Plan d'auto contrôle Véolia sur les analyses d'eau
- **Finances**
 - Compte de gestion 2022 - Délibération
 - Compte Administratif 2022 - Délibération
 - Affectation de résultat 2022 - Délibération
 - Budget primitif 2023 - Délibération
 - Application de l'avenant décarbonatation en 2021 et 2022
 - Réflexion sur l'état des finances du syndicat et le montant de la surtaxe syndicale
- **Autres points**
 - Site internet : mise à jour
 - Archivage au siège du syndicat
 - Revente de parcelle à la commune de Villers St Sépulcre
 - Fixation de la prochaine date du comité syndical : 12 juin 23 ?

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 18h00, s'est réuni à la mairie de Berthecourt, sous la présidence de Didier POPOT, Président, le comité syndical formé par les délégués des 9 communes adhérentes.

13 membres présents, aucune procuration

Absents excusés : néant

Le quorum est atteint.

Communes	Délégués		
BAILLEUL SUR THERAIN	M. JAMBOIS	Et	M. QUENTIER
BERTHECOURT	M. POPOT	Et	Mme BORDERES
HEILLES			
HERMES	M. BALACHE	Et	M. BRIGAUD
HONDAINVILLE	Mme BRICHEZ	Et	M. DEFROCOURT
ROCHY CONDE		Et	
SAINT FELIX	M. LEBEGUE	Et	M. ROUILLE
THURY SOUS CLERMONT	M. CLAUX	Et	
VILLERS SAINT SEPULCRE	M. WAWRIN	Et	M. MAYEUX

1- Changement de titulaire et suppléant à Thury sous Clermont

Le Président tient à saluer la mémoire de M. Robaszek Henri, élu de Thury Sous Clermont, décédé au mois d'octobre 2022, et qui était membre titulaire au Syndicat.

Il salue l'arrivée de M. Claux Alain, qui de suppléant devient titulaire (délibération 34/2022 le 1° déc 22).

En outre M. Bourlette Christophe devient suppléant (délibération 03/2023 le 9 mars 23)

2- Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M. Wawrin est désigné secrétaire de séance.

3- Approbation du compte rendu de la séance du 23 janvier 2023

Le Président met au vote le compte-rendu de la séance du 23 janvier 2023.

Mr Jambois demande à ce qu'il soit précisé que la question portant sur la sécheresse estivale avait été posée par lui.

Le CR est validé à l'unanimité avec **13 voix « POUR »**.

4- Rappel de l'ordre du jour

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

L'ensemble des points sera présenté sous forme d'un powerpoint projeté à l'écran.

5- Investissements / travaux / entretien - Fonctionnement des installations

• **Fonctionnement et état de nos installations ; réflexion sur les travaux du futur**

Présentation du schéma de fonctionnement des installations.

Commentaires sur l'âge et l'état de nos installations.

Résumé des travaux effectués depuis 2 ans.

En résumé :

Captage : installations anciennes mais en bon état, faisant l'objet d'un suivi rigoureux.

Décarbonatation : état neuf

Réservoirs : parfait état, récents

Réseau : entre 55 et 65 ans, état correct ; prévoir renouvellement progressif dans 20-30 ans

Le syndicat ne prévoit pas de travaux d'envergure dans les années à venir.

• **Suivi de la hauteur d'eau dans le forage**

Sonde installée dans le forage, mesure de la hauteur de nappe en continue.

Nappe au plus haut en ce moment, le phénomène d'artésianisme se poursuit.

Voir graphique « Fluksaqua ».

• **Chloration, par P. Wawrin**

M. Wawrin présente un powerpoint.

Prélèvements ARS : comparaison entre la valeur de l'échantillon et la valeur constatée par Véolia en sortie des réservoirs :

St Félix 9 jan 23.

Hermes 23 jan 23

Bailleul 8 fév 23

Thury 8 mars 23

Comparaison des 3 analyseurs : celui du syndicat, Véolia appareil portatif, Véolia appareil fixe sortie réservoir.

Jeudi 9 février, prélèvement d'un échantillon en sortie de réservoir en présence de P Wawrin et Véolia.

• **Plan d'auto contrôle Véolia sur les analyses d'eau**

Un point est prévu avec Véolia le 28 mars 23 à ce sujet-là.

- **Compte de gestion 2022 - Délibération**

Le compte de gestion doit être voté avant le compte administratif.

Les 2 pages importantes (résultats budgétaires et résultats d'exécution) sont distribuées et présentées à l'écran : le dernier chiffre en bas représente ce qu'il y a dans les caisses du syndicat au 31 décembre, soit 829 424,98 €

Le compte de gestion est voté à l'unanimité avec 13 voix pour.

- **Compte Administratif 2022 - Délibération**

Mme Brichez rappelle que le Président n'a pas le droit de voter ce compte. Il faut donc élire un autre président.

Seule Mme Brichez est candidate, et elle élue à l'unanimité.

Le compte administratif doit être voté avant le 30 juin et transmis à la préfecture avant le 15 juillet.

2 tableaux sont distribués aux participants :

Section fonctionnement

Section investissement

Mme Brichez explique la teneur de ces tableaux, qui retracent les prévisions et les réalisations. Elle détaille le contenu de chacune des lignes. Certaines portent sur des dépenses réelles et d'autres sont des écritures d'ordre.

Le compte administratif est voté à l'unanimité avec 12 voix pour, sachant que le Président Mr Popot ne participe pas au vote.

- **Affectation de résultat 2022 - Délibération**

Mme Brichez explique le mécanisme et détaille le tableau.

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité avec 13 voix pour.

- **Budget primitif 2023 - Délibération**

Mme Brichez reprend les tableaux du compte administratif précédemment étudié. Sur ces tableaux figure une colonne contenant pour chaque ligne le montant à inscrire au budget.

Sont successivement présentées :

Section fonctionnement

Section investissement

Le budget primitif 2023 est voté à l'unanimité avec 13 voix pour.

Application de l'avenant décarbonatation en 2021 et 2022

Contenu de l'avenant, projeté à l'écran

Données forfaitaires, avec actualisation annuelle

Données basées sur les dépenses réelles constatées

Application pour 2021 et 2022

Données non encore fournies par Véolia

Réunion avec Véolia 28 mars 23

Réflexion sur l'état des finances du syndicat et le montant de la surtaxe syndicale

Constat sur l'état des finances du syndicat

Emprunt

Tableau 2012 – 2024

Tableau 2020 - 2031

Suivi des dépenses recettes

Tableau 2015 -2023

Réflexion sur le montant de la surtaxe syndicale

Sont projetés à l'écran des tableaux avec les années passées et celles à venir. Ces tableaux permettent de simuler le solde de trésorerie année après année.

Compte-tenu de l'absence de gros investissements à venir et des perspectives de trésorerie il est proposé aux élus une baisse de la surtaxe syndicale

Proposition

La ramener de 0,68€ à 0,40€ ?

Impact chaque année

Syndicat	415 000 m3 * 0,28	= 116 200 € manque à gagner
----------	-------------------	-----------------------------

Usager	80 m3 * 0,28	= 22, 40 € économie
--------	--------------	---------------------

Calendrier

Délibération à prendre en juin 2023

Applicable à la facture d'août 2023

Projet de délibération, projeté à l'écran

Un débat s'engage sur le sujet. Il est en définitive convenu de proposer au prochain comité syndical de mettre au vote une délibération contenant une baisse de la surtaxe syndicale à 0,40€ par m3.

- Fixation de la prochaine date du comité syndical : 12 juin 23 ?
- **Site internet www.smehe-eaupotable.fr**

Le site est en ligne depuis début février 2022. Le site est projeté à l'écran. M. Lebegue présente les dernières évolutions.

Mises à jour : résultats d'analyse de l'eau, CR de réunion de comité syndical
Page « publicité des actes administratifs » : les 7 délibérations de 2022 sont présentes
Faire savoir dans les communes l'existence du site !
- **Archivage des documents du syndicat**

Mission confiée au CdG 60 le 23 mai 2022 pour « mettre de l'ordre » dans les archives stockées :
Hermes, au grenier de la mairie (archives « anciennes »)
Berthecourt, en mairie (archives « récentes »)

Avancement
Commencement en décembre 2022
Terminé pour les archives présentes à Hermes
En cours pour les archives présentes à Berthecourt

Des archives sont à conserver, d'autres à éliminer. Mr Popot précise à Mr Balache que les éventuels frais de destruction d'archives seront pris en charge par le syndicat.
- **Revente de parcelle à la commune de Villers St Sépulcre**

Pour mémoire :
Parcelle sur laquelle se trouve un réservoir 150 m3
Délibération prise en 2021

Régularisation en cours :
Etablir l'acte administratif
Puis le faire enregistrer au SPF
Etablir la facture
- **Calendrier**

Comité syndical : la prochaine réunion pourrait se tenir le 12 juin 2023

Questions diverses

- **Facture mars 23, question posée par D Lebegue**

Dans le document annexé, établi par l'ARS, le Th apparaît à 19, sachant que l'installation de décarbonatation est réglée pour délivrer une eau à 15. L'explication en est que les prélèvements d'eau commandités par l'ARS ont été effectués 1 fois à bêche de reprise et 1 fois en sortie de réservoir. La bêche de reprise, en journée, n'est alimentée que par le puit artésien, dont l'eau ne transite pas par la décarbonatation.
- **Eau trouble constatée à Hermes un dimanche de février, remarque formulée par M Balache**

Le président indique que ce phénomène apparaît lorsqu'il y a un tirage soudain et inhabituel de volumes d'eau importants, en général dus à une intervention des pompiers (qui « tirent » de l'eau à partir des poteaux d'incendie)

Ce phénomène n'a aucune incidence sur la potabilité de l'eau. Néanmoins, dès qu'il est constaté une modification de la couleur de l'eau, il est recommandé d'en informer Véolia, ce qu'avaient fait les élus de Hermes à cette occasion.
- **Déplacement PI à Hermes rue de Friancourt**

M Balache indique qu'un poteau d'incendie, mal situé puisque gênant l'accès à un chemin, devra être déplacé à l'occasion de travaux effectués rue de Friancourt.

Le Président rappelle que ce type de travaux est à la charge des communes.

- **Interrogation sur le site ex GE électrique à Villers**

M Jambois demande ce qu'il en est du suivi de cet ex-site, ainsi que des PFAS

Les PFAS sont des molécules quasi indestructibles. Le Président indique qu'il apportera des informations sur ce sujet lors d'un prochain comité syndical

Quant aux piézomètres de Villers, P Wawrin indique que des contrôles réguliers continuent d'être effectués. En 2015-2017 les élus du syndicat avaient été conviés à des réunions sur le sujet. Contact sera repris avec la préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président

Didier POPOT

La secrétaire de séance

Michèle Brichez